

un inventaire complet de nos ressources en eau, d'élaborer un programme de gestion intégré de ces ressources et de mettre en oeuvre des programmes précis de formation en sciences de l'eau au niveau postsecondaire.

Comme première étape pour faciliter la réalisation de ces objectifs, mes collègues et moi-même demandons au gouvernement de créer des instituts régionaux de recherche en sciences de l'eau dans les bassins hydrographiques les plus importants. Ces instituts pourraient être administrés conjointement par le ministère de l'Environnement, le ministère des Pêches et des Océans, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministère de l'Agriculture, par l'intermédiaire d'un nouveau ministère des sciences de l'eau. Ce nouveau ministère aurait le mandat de travailler de concert avec les autorités provinciales et régionales compétentes pour définir les besoins et établir les priorités selon la nature du bassin hydrographique.

Comme l'a recommandé le Conseil des sciences du Canada, chaque institut devrait être rattaché à au moins une université ou un autre établissement d'enseignement postsecondaire et devrait comprendre au moins cinq scientifiques. Chaque institut serait chargé de faire de la recherche sur tous les aspects de l'utilisation de l'eau. Il devrait notamment recueillir des données hydrologiques pertinentes sur l'aire d'alimentation en eau. Ces instituts pourraient travailler avec des établissements provinciaux et régionaux afin que leurs efforts soient intégrés aux plans régionaux de gestion des eaux.

Par ailleurs, le nouveau ministère des sciences de l'eau, en liaison avec le Conseil national de recherches et les établissements provinciaux d'enseignement postsecondaire, pourrait élaborer des programmes de formation pour la recherche en sciences de l'eau. De tels programmes aideraient à résoudre la pénurie critique d'établissements de formation et créeraient des centres pour la recherche de deuxième cycle qui serait faite en collaboration avec l'établissement de recherche d'attache.

Enfin, je dirais que, en tant que zones déjà désignées par le gouvernement provincial comme sensibles sur le plan environnemental, les bassins de l'Okanagan et de la Shuswap seraient parfaits pour un projet pilote de cette nature. La construction d'une installation pilote de recherche en sciences de l'eau pourrait permettre d'étudier les graves problèmes de cette région et de mettre sur pied un plan de mise en oeuvre d'un programme national de gestion des ressources en eau.

Initiatives parlementaires

En conclusion, je demande au gouvernement d'appuyer la motion d'aujourd'hui et, ce faisant, de commencer à s'attaquer aux graves problèmes des ressources en eau qui continuent de se poser chez nous.

[Français]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, la gestion des ressources en eau a fait l'objet de consultations approfondies au Canada. Le comité d'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux, mis sur pied en janvier 1984, constatait dans son rapport définitif publié en septembre 1985 que: «les problèmes de gestion des eaux ne sont plus des problèmes locaux d'approvisionnement et de pollution; ils ont pris une envergure régionale et même globale. . .»

Par la suite, un groupe de travail interministériel fut mis sur pied dans le but de prendre en considération les recommandations de la Commission d'enquête et de préparer le cadre général de la politique fédérale relative aux eaux.

En novembre 1987, le gouvernement a annoncé la politique fédérale relative aux eaux, dont l'objectif principal est d'encourager l'utilisation rationnelle et équitable de l'eau douce au Canada, de manière à satisfaire les besoins sociaux, économiques et environnementaux des générations actuelles et futures.

La politique vise une gestion globale des ressources en eau et une utilisation de l'eau qui permettent le maintien des nombreuses relations établies au sein de notre écosystème. Afin de gérer les ressources en eau du Canada, le gouvernement s'est fixé deux buts principaux: Préserver et améliorer la qualité des eaux; encourager la gestion et l'utilisation rationnelles et efficaces des eaux. La politique porte sur 25 applications précises et cinq stratégies: tarification des services d'eau, rôle de direction en matière de sciences, planification intégrée, législation et sensibilisation du public sont préconisées sur sa mise en oeuvre.

Monsieur le Président, par ces stratégies, le gouvernement veut non seulement s'assurer la collaboration des provinces et territoires, ainsi que des organismes multilatéraux et des autres pays, mais veut aussi accorder son appui aux divers organismes fédéraux, aux municipalités, à l'industrie, aux universités et aux organismes environnementaux, de manière à ce qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires pour régler les questions particulières qui les concernent et relever les prochains défis dans la gestion des ressources en eau.

Cette politique fait maintenant l'objet de consultations interministérielles afin de faire rapport au ministre de l'Environnement sur les différentes activités des ministères